

Frédéric Hurlet

Auguste

Les ambiguïtés du pouvoir

ARMAND COLIN

NOUVELLES BIOGRAPHIES HISTORIQUES

Ouvrage dirigé par Maurice Sartre

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements



d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Illustration de couverture : Auguste de la Via Labicana (détail) et revers d'un denier d'Auguste représentant le *Sidus Iulium*

Conception de la couverture : Laurence Bériot

© Armand Colin, Paris, 2015

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,
5 rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN : 978-2-200-27531-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Faustinae Antonioque

Remerciements

Écrire une biographie d'un homme qui a tant marqué l'histoire de Rome et des empires n'est pas tâche aisée, et pas seulement à cause des dangers de « l'illusion biographique ». Il a fallu en effet s'immerger dans le siècle d'Auguste, ce que je dois à l'amical pression de Maurice Sartre : il est à l'origine du projet et m'a convaincu de la nécessité et de l'originalité d'une approche qui consiste non seulement à présenter le destin d'un homme de son vivant, mais aussi à suivre l'évolution de son image au fil des siècles. La France représente de ce point de vue un cas singulier. Exception faite de Pierre Cosme, aucun universitaire français ou francophone n'a consacré à Auguste une biographie exhaustive qui soit fondée sur une analyse attentive des sources. *A fortiori*, personne ne s'est risqué à écrire en français une synthèse de type historiographique. J'ai pour ma part pris le parti de prendre le sujet par les deux bouts de la chaîne chronologique en étudiant la vie d'Auguste depuis sa naissance en 63 av. J.-C. jusqu'aux analyses qu'en ont faites les études les plus récentes parues en 2014, l'année du bimillénaire de sa mort. L'entreprise était démesurée tant abondent les références à Auguste et le format de cette biographie m'interdisait de toute façon de tout dire, si tant est que j'aie eu cette prétention déraisonnable. Mais il fallait ouvrir le débat.

Cet avant-propos est l'occasion de remercier toute une série de personnes, collègues, proches et amis, qui ont toujours été là quand j'avais besoin d'eux, que ce soit pour m'encourager ou me relire. J'ai écrit cette biographie pour Jean-Michel Roddaz, mon maître, qui vient de prendre sa retraite au terme d'une formidable carrière menée au service de la science historique, de la politique de la recherche et

Auguste

de ses nombreux étudiants. Il était le plus compétent pour mener à bien un tel projet, mais je suis sûr qu'il lira sans déplaisir l'essai biographique de son premier étudiant en thèse : Agrippa est en effet le mieux placé pour comprendre les arcanes des pouvoirs d'Auguste ! Je tiens également à rappeler tout ce que je dois à Christel Müller, qui a patiemment suivi l'évolution de cette biographie, en a lu des parties et m'a aidé à clarifier ma pensée, notamment grâce à sa connaissance fine et incomparable de notre belle langue. Plusieurs collègues ont eu la patience de relire l'un et l'autre chapitres : en particulier Marion Bellissime, Xavier Dupuis et Virginie Hollard. Ils ont traqué les coquilles et m'ont évité bien des imprécisions de langage ; Arnaud Suspène a fourni une aide précieuse en me faisant parvenir des photographies de monnaies augustéennes de bonne qualité qui ont pu être insérées dans ce livre. Merci également à Marion Ranval-Zizine pour l'incipit et tout le reste. Je n'oublie pas enfin mes étudiants de master et de thèse, auxquels je n'ai cessé de parler d'Auguste depuis plusieurs années le jeudi après-midi à Nanterre et qui m'ont apporté plus qu'ils ne croient.

Introduction

Le siècle d'Auguste

« Le monde entier est un théâtre »

(Shakespeare, *As you like it*, acte II, scène 7)

Le 19 août 14 après Jésus-Christ, il y a un peu plus deux mille ans, s'éteignit Auguste à l'âge de 75 ans. Il rendit son dernier souffle à Nole, cité située à environ 200 kilomètres au sud de Rome, dans une maison qui lui appartenait et où son père était mort. Les derniers moments du premier empereur que connut l'histoire de Rome furent décrits par plusieurs récits, tous édifiants, qui ont en commun de mettre en avant la grandeur d'âme et la force de caractère d'un homme acceptant sa mort avec sérénité¹. Le dernier jour de sa vie, sentant sa dernière heure venir, Auguste se fit donner un miroir, arranger sa chevelure et relever ses joues pendantes ; après quoi il demanda à ses amis présents s'il avait bien joué la comédie de la vie, ajoutant une formule traditionnelle reprise à la comédie grecque : « Si la pièce vous a plu, applaudissez et tous ensemble, manifestez votre joie². » Une telle mise en scène de la mort est un aspect de la théâtralité du pouvoir à Rome ; dans les circonstances de l'année 14 ap. J.-C., elle

1. Sur la mort d'Auguste et ses funérailles, cf. Suétone, *Aug.*, 100, 1 ; Dion, LVI, 30, 5 ; Tacite, *Ann.*, I, 5, 5-6 et I, 9, 1 et Velleius, II, 123. Cf. à ce sujet mon étude de synthèse : Fr. Hurlet, « Devenir un dieu. La mort d'Auguste et la naissance de la monarchie impériale », *Studia Historica. Historia Antiqua*, 32, 2014, p. 61-75.

2. Suétone, *Aug.*, 99, 1. Cf. aussi Dion, LVI, 30, 4.

avait pour effet d'assimiler la vie d'Auguste à celle des héros de tragédie et des dieux et de souligner de cette manière qu'allait disparaître un homme hors du commun qui avait profondément transformé l'Empire romain¹. C'est également peu avant sa mort qu'Auguste se vanta d'avoir trouvé une ville de Rome faite de briques et de l'avoir laissée en marbre. Cette phrase, souvent citée, renvoie non seulement à ses réalisations architecturales, mais aussi par métaphore à l'ampleur inédite de ses actions et à la force de son pouvoir sur les hommes². Il mourut finalement dans les bras de son épouse, Livie, en lui demandant de se souvenir de leur union³. On ne saura jamais si chacun de ces détails sur les dernières heures vécues par Auguste est ou non historique, mais la question de la véracité reste tout compte fait secondaire. Il s'agissait avant tout d'établir une équivalence entre la grandeur de ses actions passées et la dignité de sa mort à venir, bref d'indiquer qu'Auguste fut un grand homme, un des rares à avoir donné son nom à un siècle.

Il n'est pas d'usage dans une biographie de commencer par le décès de la figure historique dont on veut retracer les hauts faits. Une telle démarche rétrospective peut toutefois être utile pour permettre de mieux apprécier les évolutions qui avaient profondément transformé Rome et son Empire depuis la naissance d'Auguste en 63 av. J.-C. et sous l'action de ce dernier. L'idée selon laquelle l'année 14 ap. J.-C. marqua d'un point de vue politique à la fois le point culminant et le terme d'un processus inexorable entamé plusieurs décennies auparavant n'est pas nouvelle. Tacite fit commencer ses *Annales* précisément avec le décès d'Auguste et l'avènement de son successeur Tibère, ce qui était un moyen de souligner au moins de manière implicite que l'ancien régime républicain avait définitivement disparu à partir du

1. Cf. G. Sauron, « Du triumvirat au début du Principat. La construction du mythe augustéen », dans *Le Principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, éd. par Fr. Hurlet et B. Mineo, Rennes, 2009, p. 187-208.

2. Suétone, *Aug.*, 28, 3 ; sur le sens métaphorique de cette phrase et la date à laquelle elle fut prononcée (peu avant la mort d'Auguste), cf. Dion, LVI, 30, 3-4.

3. Suétone, *Aug.*, 99, 1. Sur les insinuations attribuant la responsabilité de la mort d'Auguste à Livie, qui serait coupable d'avoir empoisonné son mari, cf. Tacite, *Ann.*, 1, 5, 6 et Dion, LVI, 30, 2.

moment où le pouvoir se transmet *de facto* au sein d'une seule famille, que l'on peut dès lors qualifier de dynastie. La mort d'un individu et les circonstances qui ont précédé et suivi cet événement inéluctable apparaissent comme un observatoire privilégié et une période charnière dans le cadre d'une biographie qui entend retracer le parcours d'un individu et montrer également comment naît, puis évolue un mythe historiographique. C'est en effet un moment qui conduit nos sources à dresser un bilan de l'action accomplie et contribue insensiblement à fabriquer une « mémoire », restituant et dans le même temps interprétant un passé désormais révolu. Ce qui se passa en août et septembre 14 ap. J.-C. est à ce titre crucial.

Les honneurs funéraires attribués à Auguste surpassèrent en quantité et en qualité tout ce qui avait été décerné à Rome à titre public à un défunt, aussi prestigieux fût-il. La culture politique¹ des Romains avait pris l'habitude de rendre un dernier hommage officiel à tous ceux qui avaient œuvré durant leurs carrières au service de la *res publica*. Les funérailles constituèrent dès l'époque républicaine l'un des vecteurs de communication les plus efficaces entre une élite soucieuse d'autoreprésentation et le peuple amené à arbitrer les rivalités entre puissants. La mise en scène de la mort, et du mort, fut alors conçue comme un indice valorisant et un symbole visuel du rang tenu par la famille noble : il faut renvoyer à ce sujet aux belles pages écrites par Polybe². L'action politique de César, le père adoptif d'Auguste, créa à cet égard une première rupture. La position prééminente qu'il occupa à la tête de la *res publica* et les pouvoirs extraordinaires qui lui furent accordés entre 49 et 44 av. J.-C. firent de lui une personnalité hors du commun³, avec laquelle personne ne fut en mesure

1. La culture politique peut être définie comme un langage de légitimation contenant un vocabulaire d'images, des métaphores, des rituels et des actes performatifs à travers lesquels les négociations politiques étaient menées.

2. Polybe, VI, 53, 1-54, 3. Sur la *pompa funebris*, cf. en dernier lieu E. Flaig, « Prestige et capital symbolique. Réflexions sur les funérailles aristocratiques dans la Rome républicaine », dans *Le prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, éd. par Fr. Hurlet, I. Rivoal et I. Sidéra, Paris, 2014, p. 197-206.

3. Cf. à ce sujet J.-L. Ferrary, « À propos des pouvoirs et des honneurs décernés à César entre 48 et 44 », dans *Cesare : precursore o visionario ?*, éd. par G. Urso, Pise, 2010, p. 9-30.

de rivaliser en matière d'honneurs. Son assassinat renforça son prestige, désormais posthume, et fut suivi d'une divinisation officielle, justifiée par la volonté des héritiers politiques de César (Lépide, Marc Antoine et le futur Auguste) de renforcer leur légitimité. Un précédent était né, qui ne concevait de divinisation officielle – la *consecratio* – qu'après la mort de la personne à diviniser. Par la suite, les décès qui touchèrent en grand nombre la famille d'Auguste eurent pour conséquence d'instituer de nouveaux modèles de funérailles qui se mirent progressivement en place pour honorer la mémoire de certains membres de cette famille (Marcellus, Agrippa, Drusus l'Ancien) et culminèrent avec les honneurs funéraires sans précédent accordés à Lucius et Caius César, les fils adoptifs d'Auguste. Aucun de ces princes ne fut toutefois à proprement parler divinisé et il fallut attendre la mort d'Auguste en août 14 ap. J.-C. pour que le précédent césarien fût réactivé et amplifié.

Les faits qui se déroulèrent pendant le mois qui suivit la mort d'Auguste consistent en un mélange de rituels traditionnels et de pratiques nouvelles. Il fallut dans un premier temps ramener la dépouille du prince depuis la Campanie jusqu'à sa maison située à Rome sur la colline du Palatin. Cette première étape dura environ deux semaines, car il fallut parcourir à pied 200 kilomètres et le cortège ne se déplaça que la nuit en raison de la chaleur estivale. Ce rapatriement ne fut pas en soi une opération novatrice, tout corps de magistrat romain décédé en Italie étant d'ordinaire ramené à Rome pour y être incinéré, mais elle prit des proportions inégalées et inusitées. La dépouille d'Auguste fut portée de nuit par les membres du conseil municipal – les *décursions* – des cités situées sur le passage du cortège, tandis qu'elle était déposée de jour dans la basilique ou le temple le plus éminent de chacune des villes traversées. À *Bovillae*, cité située à une vingtaine de kilomètres au sud de Rome, le relais fut pris au début du mois de septembre par des chevaliers, membres du second ordre de la société romaine¹, qui transportèrent le corps à Rome pour le déposer dans le

1. Sur la chronologie absolue, débattue, des événements qui suivirent la mort d'Auguste et qui englobent le trajet depuis Nole jusqu'à Rome, les séances du Sénat *de supremis Augusti* et les funérailles proprement dites à Rome, on consulera pour plus de

vestibule de sa demeure sur le Palatin. Le deuil fut également observé au même moment par les membres du premier ordre de la société romaine, les sénateurs, et au cœur du Sénat, où furent lus quatre documents rédigés par Auguste : son testament ; les consignes relatives à ses propres funérailles ; un mémoire décrivant la situation militaire et financière de l'Empire ; la liste de ses hauts faits, les *Res Gestae Divi Augusti*, texte célèbre qui fut gravé à Rome et dont le contenu nous est parvenu grâce à des copies découvertes en Asie Mineure¹. C'est à cette occasion ou lors d'une séance ultérieure que furent votées de nombreuses décisions concernant les honneurs funéraires à rendre à Auguste. Un sénateur alla jusqu'à proposer que le nom d'Auguste, qui désignait déjà le mois du même nom (août) depuis 8 av. J.-C., fût attribué également au mois de septembre, date de sa naissance, ce qui aurait eu pour double conséquence que l'année aurait compté onze mois et que le mois d'août se serait étendu sur deux mois ! Un autre sénateur émit l'idée que la période comprise entre le jour de la naissance d'Auguste et celui de sa mort fût appelée « siècle d'Auguste » et inscrite sous ce nom dans les Fastes, c'est-à-dire dans les calendriers officiels². Ces propositions excessives furent toutefois rejetées.

Le deuil, qui avait frappé Rome et son Empire depuis la mort du prince, connut son temps fort le jour des funérailles publiques d'Auguste avec la série des rituels funéraires formant ce que les Romains appelaient la pompe funèbre (la *pompa funebris*). Le cercueil contenant la dépouille quitta la demeure du défunt sur le Palatin pour être transporté sur le Forum. Conformément à la coutume, il fut escorté des portraits en cire (*imagines*) des ancêtres d'Auguste, mais un tel défilé ne se limita pas au cercle étroit des membres de sa famille, la

commodité l'état des lieux qui est présenté par P. M. Swan, *The Augustan Succession : an Historical Commentary on Cassius Dio's Roman History, Books 55-56 (9 B.C.-A.D. 14)*, New York, 2004, p. 299.

1. Cf. Suétone, *Aug.*, 101, 6 et Dion, LVI, 32-33. Pour ce qui est des *Res Gestae Divi Augusti*, on dispose aujourd'hui de deux éditions récentes : J. Scheid, *Res gestae divi Augusti*, Paris, 2007 et A. Cooley, *Res gestae divi Augusti : text, translation, and commentary*, Cambridge, 2009.

2. Sur ces deux propositions, cf. Suétone, *Aug.*, 100, 3.

gens Iulia. Étaient présents non seulement le portrait de Romulus, qui pouvait passer pour un ancêtre mythique d'Auguste, mais aussi ceux des grandes figures de l'histoire romaine – en particulier celui de Pompée, qui n'appartenait pas à sa famille et avait été l'ennemi de son père adoptif¹. Une telle innovation était pour Auguste un moyen posthume d'inscrire ses réalisations dans une continuité et signifier que son décès constituait un aboutissement de l'histoire de Rome. Le cortège s'arrêta sur le Forum pour la lecture des éloges funèbres. Deux discours furent prononcés par des membres éminents de la famille d'Auguste : le premier sur l'ancienne tribune aux harangues, les rostrales, par Drusus le Jeune, son petit-fils ; le second sur les nouveaux rostrales, situés devant le temple de César, par son fils et successeur désigné, Tibère². La dernière étape fut le trajet jusqu'au bûcher monumental (*l'ustrinum*), que l'on localise désormais au centre du champ de Mars. L'incinération fut précédée par un rituel, la *decursio*, qui conduisit successivement les prêtres, les chevaliers, les cavaliers de la garnison de Rome et les fantassins également de la garde prétorienne à faire le tour de ce bûcher avant que l'on y mît le feu. Cinq jours plus tard, l'épouse d'Auguste, Livie, et les membres les plus éminents de l'ordre équestre recueillirent les cendres d'Auguste pour les déposer dans sa dernière demeure, le Mausolée, qui avait été construit très tôt, dès la fin des années 30 av. J.-C., et dépassait par ses dimensions les monuments funéraires traditionnels des aristocrates romains.

La décision la plus lourde de conséquences pour l'image posthume d'Auguste fut celle qui fit du prince décédé un *diuus*, c'est-à-dire un être humain que l'on divinisait, conformément à une pratique romaine qui réservait un tel honneur à des défunts depuis le précédent de César. Elle fut prise par les sénateurs dès le

1. Dion, LVI, 34, 3. Seul le portrait de César fut exclu du défilé, sans doute parce qu'il était devenu un *Diuus*, auquel cas il faudrait établir une distinction avec Romulus, vu comme un ancêtre plus que comme un dieu.

2. Dion, LVI, 34, 4 pour la mention de l'éloge prononcé par Drusus le Jeune ; Dion, LVI, 35-41 pour l'éloge prononcé par Tibère tel qu'il fut recomposé par l'historien grec.

17 septembre 14¹, moins d'un mois après son décès, après qu'un sénateur, Numerius Atticus, eut juré lors d'une réunion du Sénat avoir vu « l'effigie » d'Auguste monter au ciel au moment où son corps fut incinéré² ; il est en outre probable qu'un mécanisme fut mis en place au moment où le bûcher funéraire s'embrasa de manière à libérer un aigle censé transporter l'esprit du prince vers le ciel pour rejoindre les dieux au su et au vu des spectateurs. Tout fut donc soigneusement planifié pour que l'on célébrât la mort d'un être humain à ce point exceptionnel qu'il était devenu un *diuus*. Les manifestations de deuil ne se limitèrent pas à Rome, ni à l'Italie, et on rendit les derniers honneurs à Auguste également dans les provinces, comme en témoigne notamment la diffusion de copies des *Res Gestae Diui Augusti* en Asie Mineure. Les obsèques d'Auguste furent impériales dans le sens où le temps du deuil fut étendu à l'ensemble de l'Empire romain.

Les événements d'août et septembre 14 ap. J.-C. renvoient à un environnement visuel et symbolique monarchique aussi bien à Rome que dans les cités de l'Empire. Auguste y apparut à cette occasion comme un souverain aimé et respecté de tous. Il est avant tout mort comme il a vécu, c'est-à-dire paisiblement tel un stoïcien³, entouré de l'affection de tous les siens ; ses funérailles furent en outre l'occasion de faire participer à ce rituel l'ensemble des acteurs de la vie politique présents à Rome, mettant ainsi en évidence le fait que le défunt avait exercé pour la première fois à Rome depuis les rois de Rome un pouvoir viager avec l'assentiment de tous et que sa disparition était en conséquence unanimement regrettée ; sa divinisation acheva de faire de lui un homme hors du commun, destiné pour cette raison à devenir un dieu (*diuus*) peu après sa mort. Aucun des récits qui ont relaté la mort d'Auguste et ses funérailles n'est toutefois

1. Cf. le témoignage des Fastes d'Amiternum qui précise à la date du 17 septembre que « les honneurs célestes furent décrétés par le Sénat pour Auguste » (*Inscr. It.*, XIII, 2, p. 192-193) ; cf. aussi Velleius, II, 124, 3 ; Tacite, *Ann.*, I, 10, 8 et Dion, LVI, 46, 1.

2. Cf. Suétone, *Aug.*, 100, 4 et Dion, LVI, 46, 1.

3. On doit cette expression à S. Mazzarino, *L'impero romano*, 1, Bari, 1990, p. 95 [réimpression de la première édition, Rome, 1956].

complètement neutre. L'image d'un prince consensuel est évidemment la version officielle et résulte à ce titre d'une idéalisation posthume. Elle doit tout d'abord beaucoup à la volonté d'Auguste, qui planifia ses obsèques dans les moindres détails au point de rédiger un livre contenant des consignes précises à ce sujet et de le faire lire au Sénat peu de temps après sa mort. Elle fut ensuite soigneusement entretenue par le régime et ses successeurs, au premier rang desquels se trouve Tibère, naturellement enclin à exalter à des fins de légitimation la mémoire de son père à un degré jamais atteint par et pour un être humain.

La réalité historique fut à l'évidence autrement plus complexe. Si Auguste est mort en souverain, nous savons qu'il eut à se battre sa vie durant pour s'emparer du pouvoir, le conserver et le transmettre à son fils. Il ne fut rien de moins que l'homme qui fit disparaître par son action la république romaine pour redonner à Rome un gouvernement monarchique, appelé le principat, près de cinq siècles après la fuite du dernier roi de Rome, Tarquin le Superbe. Le passage de la république à la monarchie fut toutefois le résultat d'un processus qui ne suivit pas toujours la voie linéaire imaginée par une historiographie traditionnelle présentant le passage de la république au principat comme une nécessité historique. Auguste eut tout d'abord à s'imposer face à de nombreux adversaires sur une scène politique caractérisée par une concurrence désormais mortifère. Il fut pour cette raison amené à combattre des légions romaines, faire exécuter ou reléguer ses nombreux adversaires politiques les uns après les autres et peser ainsi de façon positive ou négative sur les destins de millions d'individus. Bref il ne doit son statut de premier empereur romain qu'à sa victoire finale à l'issue de plusieurs guerres civiles, considérées comme des conflits impies parce qu'elles mirent face à face des citoyens romains en les obligeant à se battre entre eux. C'est cette jeunesse violente qu'Auguste voulut occulter après avoir pris le pouvoir, sans jamais y parvenir.

La Rome qu'Auguste connut durant les premières années de son existence était marquée par une crise profonde des institutions de la république, qui était alors le régime politique en vigueur. Les pouvoirs extraordinaires détenus entre les années 80 et 40 av. J.-C. par des figures telles que Sylla, Pompée et César (les *imperatores*) posèrent à la *res publica* romaine un problème majeur, mais ils furent aussi une source d'inspiration pour le jeune Auguste alors en quête de solutions et de modèles empruntés au passé romain. La définition des pouvoirs de Pompée et son mode de gouvernement de l'Empire à distance par le biais de la multiplication de ses représentants (les légats), mais aussi les modalités de l'action politique du même Pompée fondée sur une forme de dissimulation lui servirent de précédent, en particulier pour la définition de ses propres pouvoirs. Un autre moment décisif dans l'évolution de la vie politique romaine d'Auguste fut la carrière de César, caractérisée par un coup d'État militaire en janvier 49, une manière forte d'exercer sa primauté de fait entre 49 et 44 et son assassinat le 15 mars 44. Ce dernier événement dramatique le jour des ides bouleversa la vie d'Auguste non seulement parce qu'une des conséquences directes fut son adoption par César à titre posthume, mais aussi parce que s'ouvrit alors une période d'instabilité dont il sortit vainqueur et qui déboucha sur la naissance d'un nouveau régime politique.

La carrière d'Auguste s'inscrit dans le prolongement des actions des *imperatores* de la fin de la république, à cette différence près qu'il réussit là où ses prédécesseurs avaient échoué. César fut ainsi pour le jeune Auguste un père adoptif, dont l'assassinat devait être vengé, et une source de légitimité découlant de sa divinisation posthume. Il lui servit également jusqu'à un certain point de contre-modèle, voire de repoussoir parce qu'il n'avait pas été en mesure d'apaiser les tensions avec l'aristocratie romaine à son retour à Rome en 45 à l'issue de ses nombreuses victoires militaires et périt pour cette raison victime d'une conjuration. C'est le souvenir de cette fin tragique et de ses conséquences qui explique la prudence dont Auguste ne cessa de faire preuve sa vie durant pour mettre en place et en forme un nouveau régime après sa victoire finale, la lucidité avec laquelle il